

Le trente et un mars deux mil quinze convocation du conseil municipal pour le lundi treize avril deux mil quinze à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Attribution des subventions 2015
- Schéma de mutualisation : rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la C.C.P.L.
- Redevance d'occupation du Domaine public – Gaz
- Convention d'accès aux services Mégalis
- Point sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Le treize avril deux mil quinze à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, maire, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULC'H, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Absent : D. LE GALL

Mme Véronique LE BOULC'H a été nommée secrétaire.

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour concourir pour « la première fleur ».

Liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés pour l'année 2016

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et sur le jury d'assises il convient comme chaque année d'établir la liste préparatoire communale permettant l'établissement d'une liste départementale des jurés représentative du département.

En application de l'article 261 du code de procédure pénale le tirage au sort est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Ne peuvent être retenues les personnes nées postérieurement au 31 décembre 1993.

A l'issue du tirage au sort la liste préparatoire communale s'établit comme suit :

- BOLLORE Martine née le 20 juin 1957 à SAINT POL DE LEON, domiciliée à Lopreden PLOUENAN
- LEFRANC Anne claire épouse LISSILOUR née le 12 avril 1976 à MORLAIX, domiciliée 4 rue du Chemin Vert PLOUENAN
- VARIN José Christine Denise née le 15 septembre 1960 à ROUEN, domiciliée à Goasaliber PLOUENAN
- LABAT Valérie née le 7 mai 1975 à MORLAIX, domiciliée 1 cité Kerespern PLOUENAN
- JACQ Bernard Marie née le 3 mai 1938 à HENVIC, domicilié à Keranguen PLOUENAN
- BEGUEL Monique épouse BONEL née le 12 mai 1964 à LANDIVISIAU, domiciliée à Kervichen PLOUENAN

Attribution des subventions 2015

Mme le Maire donne la parole à M. CUEFF, adjoint à la « Vie associative, Sport, Culture, Patrimoine » pour présenter ce dossier.

M. CUEFF explique que la commission des Finances s'est réunie le jeudi 9 avril 2015 pour examiner les demandes de subventions pour l'année 2015.

Considérant la conjoncture (baisse des dotations, diminution des subventions...) la commission propose un statu quo par rapport à 2014. M. CUEFF rappelle les infrastructures de qualité dont disposent les associations. Il précise que les charges de fonctionnement ne cessent d'augmenter.

Sur proposition de la commission le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Attribue les subventions suivantes :

Schéma de mutualisation : rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la C.C.P.L.

Mme le Maire explique que le conseil communautaire réuni le 4 mars 2015 a entériné le rapport de mutualisation. Le schéma de mutualisation prévoit :

- La création de services communs entre la Commune de SAINT POL DE LEON et La Communauté de Communes du Pays Léonard : direction générale, comptabilité, ressources humaines, communication, ingénierie financière
- La création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre toutes les communes de la C.C.P.L.
- La mise à disposition d'agents communautaires à MESPAUL et SANTEC

Ce schéma de mutualisation impacte les attributions de compensation. C'est pourquoi Mme le Maire soumet pour avis le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. La commune de PLOUENAN est impactée par le service commun d'instruction des autorisations du droit des sols à hauteur de 3 200 euros pour 2015. Une régularisation de la Dotation de Compensation sera opérée en fin d'année au profit des communes ou de la Communauté selon le nombre d'actes réellement traité par le service commun.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce dossier,

A l'unanimité des membres présents,

Emet un avis favorable sur le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges présenté par Mme le Maire.

Redevance d'Occupation du Domaine Public –Gaz

Mme le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

L'action collective des autorités organisatrices des services publics de distribution publique d'électricité et de gaz, tels que celui du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Elle propose au conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours

des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323,

- Que la redevance due au titre de 2015 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année soit une évolution de 16,0% par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.
- Le Conseil municipal, entendu et exposé et après en avoir délibéré,
- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

Convention d'accès aux services Mégalis

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays Léonard a adhéré à Mégalis Bretagne afin d'en faire bénéficier toutes les communes membres gratuitement.

Ce syndicat mixte de coopération territoriale créé en 1999 a notamment pour objet de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour *les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale réaliser toute activité* liée au savoir-faire du Syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information, au traitement des données et de la communication. Il a pour compétence d'encourager le développement des usages des réseaux de communication électroniques et favoriser le développement de l'administration électronique.

Afin de pouvoir avoir accès au bouquet de services numériques de Mégalis la commune doit toutefois signer une convention.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Point sur les dossiers en cours

Plan local d'urbanisme

M. Eric TANGUY explique que la procédure d'élaboration du PLU est lancée. La commission a déjà eu une réunion avec le cabinet d'étude. L'étude « bocagère » est confiée au Syndicat mixte de l'Horn. La chambre d'agriculture assurera l'étude « Diagnostic agricole ».

TAP

Mme Véronique LE BOULC'H rend compte de la dernière réunion du comité de pilotage qui s'est réuni le 8 avril 2015. Chaque conseiller sera destinataire de ce rapport. Une réflexion est menée avec EPAL pour savoir dans quelles conditions ce dispositif doit être ou non déclaré

auprès de la CAF et de la DDCS. Cette déclaration entraîne des contraintes au niveau des quotas d'encadrement et de la qualification des animateurs.

Aire intergénérationnelle de loisirs

Mme le Maire explique que ce projet n'a pas été retenu au titre de la DETR. Par contre il bénéficiera des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays Léonard. Il est toujours en cours d'instruction au niveau du Conseil général dans le cadre du Contrat de territoire de la C.C.P.L.

Divers

Mme Anne MARC informe le conseil que Mme Albertine BLEAS, doyenne de la commune, est décédée. La nouvelle doyenne est Mme Anne Marie PERSON de Pont Eon.

M. MONCUS explique que l'aménagement du site de Kerellon est terminé. Il ne reste plus que la signalétique à installer.

Questions diverses

Ecole publique du bourg

L'Education nationale a décidé de l'ouverture d'un 6^{ème} poste à l'école publique du bourg à la rentrée prochaine.

Décès de M. JACQ

Mme le Maire fait part au conseil des remerciements de la famille JACQ de PLOUVORN à toutes les associations et les personnes qui ont participé aux recherches suite à la disparition de M. Jean JACQ de PLOUVORN.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

La secrétaire

Véronique LE BOULC'H

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	
GUENA H��l��ne	BEAUMIN H��l��ne	LE MESYTRE Marie-Yvonne	CAZUC Allain	PENNORS Jean-Ren��
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE C��cile	KERRIOU Elisabeth		CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE M��lanie		

